

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 10 NOVEMBRE 2016

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Christophe BUSCHE, conseiller municipal, Sylvie CULLMANN, conseillère municipale donne procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal, Eric HUBERT, conseiller municipal donne procuration à Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire, Isabelle MULLER, conseillère municipale donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Véronique PHILIPPS, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale et Anne ZYTO, conseillère municipale donne procuration à Fabien ACKER, conseiller municipal délégué.

Secrétaires de séance : Michèle NEICHEL, DGS et Anne Laurence BING, attaché principal

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du Conseil Municipale du 10 novembre 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux était le suivant :

1. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
2. **PROJETS ET TRAVAUX**
3. **URBANISME**
4. **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORET**
5. **MANIFESTATIONS AUTOUR DE NOEL**
6. **DIVERS**

Monsieur le Maire accueille officiellement Anne-Laurence BING, qui a rejoint la commune le 2 novembre et qui prendra la direction de l'administration communale le 1^{er} janvier 2017.

Il rappelle également que les cérémonies commémoratives du 11 novembre se dérouleront en partie dans la synagogue pour une cérémonie religieuse et républicaine officiée par le rabbin Heymann.

Enfin il invite les membres du conseil municipal à consulter l'album photos sur la synagogue et son inauguration réalisé et offert à la commune par Monsieur HEUMANN, ainsi qu'un tableau.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2016**

Le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Jean- Michel Stephan) approuve le compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2016.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

7.10.2016

- Visite de la station d'épuration de Hoffen organisée par le SICTEU

8.10.2016

- Journée nationale du commerce de proximité
- Dans le cadre du projet d'école et pour apprendre aux élèves à coopérer, l'équipe enseignante de l'école élémentaire a organisé un grand jeu dans ses locaux avec tenue d'ateliers. Cette manifestation très intéressante a permis un accueil des parents dans l'école.
- Passation de commandement de l'Unité territoriale de Wissembourg entre le capitaine Frank AGOGUE et le lieutenant Bernard RIEDINGER au centre de secours de Wissembourg. Monsieur le Maire rappelle que les unités territoriales de Soultz-sous-Forêts et de Wissembourg sont liées. Il est donc important de suivre les événements impactant l'une ou l'autre unité.

11.10.2016

- Réunion du conseil d'administration du CCAS de Hohwiller concernant une demande d'aide financière

12.10.2016

- Réunion de démarrage des travaux de la rue de Lobsann

14.10.2016

- Réunion du comité-directeur du Syndicat Mixte

15.10.2016

- La matinée du SCOTAN au séminaire de Jeunes à Walbourg
- Cross du collège de l'Outre-Forêt

17.10.2016

- Réunion du conseil d'école de l'école maternelle.
- Assemblée générale annuelle de l'association VOCALLYS

18.10.2016

- Réunion du conseil d'école de l'école élémentaire. Les conseils d'école des écoles maternelle et primaire ont sollicité la collectivité pour que les samedis entamant des périodes de congés scolaires soient remplacés par les mercredis matin de la même semaine. Céline GEFFROY estime que cette modification risque de perturber le déroulement des activités de l'école de musique. Le Maire répond qu'il faudra prendre les dispositions pour une coordination des cours. Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Céline GEFFROY) et une abstention (Cathy WAGNER), approuve la modification des jours de classe la semaine précédant les congés scolaires. Monsieur le Maire informe que le prochain débat sur les temps de classe les samedis matin dès la rentrée 2017 va rapidement entrer dans sa phase active.
- Réunion de la commission de sélection des offres pour la maîtrise d'œuvre pour la première tranche des travaux du jardin de La Saline

19.10.2016

- Rencontre avec le lieutenant Samuel MARFING, commandant de l'Unité territoriale de Soultz-sous-Forêts pour l'occupation du complexe sportif. Le Lieutenant sollicite la collectivité pour une mise à disposition du complexe sportif pendant les gardes. Les créneaux seraient utilisés pour des pratiques sportives dans la petite salle. Dominique STOHR souhaite que cet effort de la collectivité soit limité dans le temps.

Il est proposé que la collectivité donne suite à cette demande de mise à disposition sur une période non limitée. Cette mise à disposition se fera après vérification des créneaux disponibles. Mais cet effort de la ville devra être rappelé dans le cadre des relations futures avec le SDIS.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise à disposition de créneaux horaires du complexe sportif pour des activités sportives des sapeurs-pompiers de garde à la caserne de Soultz.

- Réunion avec l'exécutif, la commission consultative de Hohwiller et la maîtrise d'œuvre concernant les coulées d'eau boueuse à Hohwiller – point à l'ordre du jour

21.10.2016

- Rencontre avec M. LUSTIG, masseur kinésithérapeute qui a évoqué son souhait d'installer son cabinet à l'extérieur de la commune. Le Maire rappelle la nécessité de garder les activités paramédicales au centre de la commune. Le projet FUNFROCK doit répondre à cet objectif.

26.10.2016

- Réunion de la commission de sélection des offres pour la maîtrise d'œuvre de la maison de la musique et des associations et la finalisation de la maîtrise d'œuvre du jardin de La Saline – point à l'ordre du jour

27.10.2016

- Inauguration du festival du point de croix à la salle polyvalente de Kutzenhausen. Ce festival se déroule du 27 au 30 octobre 2016. L'ensemble des membres du conseil municipal se réjouit du succès de cet événement.

28.10.2016

- Assemblée générale de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin, section Alsace du Nord à la salle polyvalente de Lauterbourg. Le Maire déplore le peu d'élus présents à cette réunion. Les effets de la départementalisation tendent à faire oublier les responsabilités du Maire sur cette compétence.
- Réunion du SYCOPARC avec à l'ordre du jour les orientations budgétaires pour 2017. Il est prévu une augmentation de la quote-part de 1,5 %.

3.11.2016

- Réunion à la mairie d'Oberhoffen-sur-Moder, organisée par l'ONF et concernant le logement de M. LEFORT, agent technique ONF. Du fait du statut local, les communes doivent participer aux frais d'entretien du logement de l'agent technique ONF. Un calcul a été proposé en prenant en compte la surface de la forêt. Si on estime la valeur de la maison à 170 000 euros et un amortissement sur 20 ans, cela signifie une participation de 8500 € par an pour l'ensemble des communes et 2 068,05 €/an pour Soultz-sous-Forêts. Un accord a été trouvé sur ce montant, participation non révisable mais avec un rattrapage à compter de 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la participation de la commune aux frais d'entretien de l'agent technique ONF à hauteur de 2068.05 € par an à compter de 2014.

4.11.2016

- Petit-Déjeuner des Partenaires à La Saline : la caisse d'allocations familiales et l'équipe « Sauer-Lauter » de l'Unité territoriale d'action médico-sociale Nord du conseil départemental proposent des rencontres conviviales afin de dynamiser le partenariat local. Madame LECOUFFE a présenté les missions du CCAS de Soultz-sous-Forêts et les participantes de « Crocultur » ont joué la petite pièce de théâtre « A la grange fruitée »

- Rencontre avec un responsable de la Banque Populaire qui a annoncé la fermeture du guichet automatique.

5.11.2016

- Inauguration du salon de l'artisanat et du commerce à Rittershoffen
- Spectacle de la troupe PEL-MEL à La Saline

7.11.2016

- Rencontre avec le responsable de FIBR'ALSACE
Par délibération du 5 octobre 2016 le conseil municipal avait approuvé l'implantation de 3 SRO (rue de Hoffen à Hohwiller, rues de Strasbourg et du Docteur Deutsch à Soultz-sous-Forêts). Il a été confirmé par Monsieur Pottier de Fibr'Alsace qu'un nœud de réseau était bel et bien présent sur notre commune et que son implantation pourrait être envisagée avec le SRO derrière le central téléphonique rue de la Saline. Le cinquième SRO serait prévu rue des Trois Hommes. Ces lieux d'implantation sont des terrains communaux. L'équipement est prévu en 2017. Il appartiendra à chaque logement de contacter un opérateur, sachant que le raccordement est gratuit.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les emplacements d'installation des NRO et SRO sur la commune.
- Réunion d'information et d'échanges dans le cadre de l'élaboration du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie organisée par le SDIS à l'IUT de Haguenau

9.11.2016

- Visite périodique de l'EHPAD du Sultzerland par la sous-commission départementale de la sécurité
- Rencontre avec le maître d'œuvre pour les travaux de la maison de la musique et des associations
- Rencontre avec le Président d'ACXION'S (association des commerçants)
- Réunion de la commission de sélection des offres

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Ecole maternelle

- **Sous-traitances**

- **Lot 02 – Gros-Œuvre / Démolition**

L'entreprise CBA, titulaire du lot 02 sous-traite les travaux de démolition à l'entreprise HERRMANN TP de Surbourg pour un montant maximum de 5 600 € HT.

- **Lot 05 – Plâtrerie / Plafonds**

L'entreprise CILIA, titulaire du lot 05 sous-traite les travaux de projection incendie phase 01 à l'entreprise EGIR de Strasbourg pour un montant maximum de 9 428,40 € HT.

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal de valider ces sous-traitances.

Le conseil municipal, à l'unanimité et sur proposition de la commission de sélection des offres, valide ces sous-traitances.

- **Avenant au lot 02 – Gros-œuvre/Démolition**

Le Maire présente au conseil municipal un avenant pour des travaux complémentaires pour comblement d'un sous-sol découvert lors des travaux sous le bâtiment qui a été démoli. Il y a, en plus, stockage d'eaux usées dans une partie de ce sous-sol. L'entreprise CBA, titulaire du lot 02 – Gros-œuvre/Démolition a chiffré ces travaux à un montant de 11 061,43 € HT.

Cet avenant représente 9,41 % du marché initial qui est de 117 609,80 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux complémentaires pour un montant de 11 061,43 € HT et autorise le Maire à signer l'avenant.

2. Jardin de La Saline

• Maîtrise d'œuvre pour la première tranche des travaux

Le conseil municipal, lors de la réunion du 5 octobre 2016 a délégué le choix du maître d'œuvre à la commission de sélection des offres. Trois bureaux d'études ont répondu à la mise en concurrence : M2I (MEYER INGENIERIE D'INFRASTRUCTURE), BUREAUX BEREST et GROUPE TOPOS INGENIERIE.

La commission de sélection a retenu M2I pour un montant d'honoraires de 24 425 € HT. L'offre inclut les missions de base, de demande d'examen au cas par cas et le dépôt du permis d'aménager. Il reste l'éventualité d'une mission de recherche de zone humide, de loi sur l'eau et d'étude d'impact.

L'entreprise M2I présente une offre complète présentant un nombre de jours et une composition d'équipe cohérente, dont un paysagiste et un conseiller en environnement.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la sélection de l'entreprise M2I pour un montant honoraire de 24 425 € HT. Il autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

• Lancement des premiers travaux

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le lancement des travaux de préparation de terrain. Les travaux auront commencé avant la fin de l'année.

3. Maison de la musique et des associations

• Maîtrise d'œuvre

Suite à la mise en concurrence, une seule offre a été réceptionnée : Architecture SUTTER de Soultz-sous-Forêts.

Taux d'honoraires : mission de base 11% - missions complémentaires : 0,50% sur un montant des travaux estimé à 267 700 € HT.

La commission de sélection des offres a retenu l'offre d'architecture SUTTER.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission de sélection des offres et décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre de la Maison de la musique et des associations à Architecture SUTTER de Soultz-sous-Forêts. Il autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

4. Coulées d'eau boueuse à Hohwiller

• Présentation du projet en séance

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'étude préalable établie par SAFEGE prévoyait des travaux pour un montant de 225 000 € HT, montant approuvé par le conseil municipal. Entretemps SAFEGE avait établi un avant-projet pour un montant avoisinant les 400 000 € HT, avenant qui prévoyait notamment des bassins en cascade et qui a été rejeté par la commune.

Le Maire présente le nouvel avant-projet réalisé par SAFEGE qui prévoit l'implantation d'un grand bassin de rétention en amont, sur propriété communale, un bassin de rétention sur une propriété privée dont l'acquisition est en pourparlers, un fossé à redents et une noue de dérivation. Le nouveau montant des travaux est estimé à 259 195 € HT. Il est à noter que les sondages géotechniques effectués impliquent une technique de mise en œuvre spécifique qui peut prendre du temps.

Le Maire rappelle que l'entretien des bassins de rétention est compliqué et qu'à Soultz-sous-Forêts ce sont les agriculteurs qui maintiennent les bassins et récupèrent la terre qui y est déposée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet pour un montant de 259 195 € HT.

5. Mairie annexe de Hohwiller

- **Diagnostic amiante**

ORGANISMES	DETAIL DE LA PRESTATION (HT)		
	Equipements de protection	Diagnostic amiante avant travaux	Prélèvements et analyses
EPC Diagnostics Immobiliers/Gries <i>(le nombre de prélèvements est indicatif et peut varier en fonction des matériaux rencontrés suivant les obligations de la norme relative aux produits et matériaux contenant de l'amiante)</i>	30,00 €	200,00 €	5x52 € = 260,00 €
AMBRE DIAGNOSTIC/Surbourg <i>(tarif hors coût éventuel de prélèvement et d'analyse de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante)</i>	--	333,33 €	10x41,667 € = 416,67€

La commission de sélection des offres propose de retenir EPC Diagnostics Immobiliers.

Sur proposition de la commission de sélection des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le diagnostic amiante à EPC Diagnostics Immobiliers.

6. Informatique de l'école élémentaire

- **Choix du prestataire**

La commission de sélection des offres propose de retenir Alsace Micro Services, proposition la moins-disante.

Sur proposition de la commission de sélection des offres, le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'offre d'Alsace Micro service pour l'équipement informatique de l'école élémentaire pour un montant de 33 923,00 € HT (40 707,60 € TTC).

7. Autres

- **Contrôle annuel et extincteurs neufs**

Suite à une consultation pour le contrôle annuel et l'acquisition d'extincteurs neufs, une consultation a été effectuée auprès de quatre prestataires, dont voici les propositions :

- **Contrôle annuel**

PRESTATAIRES	VISITE ANNUELLE TTC
CABINET CASTEROT/Haguenau	2 364,00 €
CERTI FEU / Hindisheim	346,38 €
SICLI / Geispolsheim	774,00 €
TEMD / Illkirch	1 274,40 €

– Extincteurs neufs

PRESTATAIRES	EAU 6L	EAU 9L	POUDRE 6KG	POUDRE 9KG	CO2 2KG	CO2 5KG
CASTEROT	44,17 €	47,50 €	45,83 €	50,00 €	54,16 €	87,50 €
CERTI FEU	54,19 €	59,00 €	57,41 €	67,57 €	62,43 €	75,80 €
SICLI	80,60 €	87,21 €	87,80 €	91,20 €	96,10 €	143,50 €
TEMD	82,00 €	90,00 €	84,00 €	91,00 €	72,00 €	--

La commission de sélection des offres propose de retenir CERTI FEU.

Sur proposition de la commission de sélection des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le contrôle annuel des extincteurs et l'acquisition d'extincteurs neufs à l'entreprise CERTI FEU.

• **Complexe sportif : Avenant au lot 05 – Etanchéité Toiture Terrasse**

Le maître d'œuvre, par le biais du Syndicat Mixte, a fait parvenir un avenant négatif au lot 05 d'un montant de -7 444,14 € HT (-8 932,97 € TTC). Du fait de cet avenant le nouveau montant du marché est ramené à 53 904,79 € HT (64 685,75 € TTC).

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet avenant négatif d'un montant de – 7444,14 € HT.

POINT 3 : URBANISME

1. Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

2. Propriété cadastrée section 23 n° 321/176 et 548/176 lieudit « 5 rue Meissacker », de contenances respectives 6,52 ares et 0,79 are.
3. **Eco-quartier du Salzbaechel**
 - **Mission SPS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une mise en concurrence a été lancée pour la mission SPS de l'éco-quartier du Salzbaechel dont voici le résultat :

ENTREPRISES	REPARTITION DES PRIX DES PRESTATIONS (HT)		
	Conception/Etude	Réalisation travaux	TOTAL
ASPS/Dambach	210 €	490 €	700 €
ACE BTP/Nogent	244 €	795 €	1 039 €
DEKRA/Ostwald	600 €	1 125 €	1 725 €
QUALICONSULT SECURITE/Entzheim	1 365 €	1 155 €	2 520 €

La commission de sélection des offres propose de retenir ASPS pour un montant total de 700 € HT.

Sur proposition de la commission de sélection des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la mission SPS de l'Eco quartier du Salzbaechel à l'entreprise ASPS/Dambach et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

4. Modification n° 1 du PLU reportée à la prochaine réunion pour respecter les obligations liées au délai entre la remise du rapport du commissaire-enquêteur et sa validation.

5. Restitution de taxes d'urbanisme

La commune a encaissé un trop-perçu de taxes d'urbanisme ayant été acquitté à tort par la SCI Les Barons de Fleckenstein le 11/03/2011. Pour permettre le remboursement, il faut voter un crédit de 3 903 € sur article 10223 financé par des recettes supplémentaires à l'article 10223.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le vote des crédits nécessaires au remboursement du trop-perçu de taxes d'urbanisme.

6. Autres

• **Demande d'exonération de taxe d'aménagement**

OPUS 67 a déposé un permis de construire pour la réalisation de 7 maisons individuelles rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts et sollicite l'exonération de la taxe d'aménagement. En effet les constructions à usage d'habitation à caractère social réalisées par les organismes mentionnées à l'article L411-2 du code de la construction et de l'habitation peuvent bénéficier d'une exonération.

Le Maire propose une exonération de 50 % et demande à l'assemblée de se prononcer.

Christian KLIPFEL souhaite que la collectivité soit vigilante à ne pas créer de précédent. Monsieur le Maire rappelle que le Sonnenhof avait également été exonéré de 50% de la TLE.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions (Fabien ACKER, Sylvie CULLMANN, Christian KLIPFEL, Cathy WAGNER et Anne ZYTO) approuve une exonération partielle de 50% de la taxe d'aménagement à l'office public de l'habitat : OPUS 67.

• **Déplacement d'un lampadaire**

Le Maire informe le conseil municipal, que suite au dépôt d'un permis de construire par les époux GEIGER pour une maison individuelle et pour en permettre l'accès, un candélabre de l'éclairage public implanté sur propriété privée doit être déplacé.

POINT 4 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORET

Le Maire précise qu'il y a nécessité de modifier les statuts de la communauté de communes de l'Outre Forêt dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Cette loi prévoit un renforcement des compétences exercées par les communautés de communes et de nouveaux transferts de compétences obligatoires sont prévus à compter du 1^{er} janvier 2017. Les compétences optionnelles sont également revues.

La plupart des compétences déjà exercées seront maintenues, mais certaines d'entre elles deviendront obligatoires, notamment toute zone d'activités sera de la compétence de la communauté de communes qui interviendra sur les cessions, les ventes et les modifications.

Il n'y a pas de changement pour la compétence liée au tourisme, déjà du ressort de la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Pour la compétence stratégie commerciale, la communauté de communes sera concernée pour les infrastructures commerciales d'intérêt communautaire (type hypermarché, supermarché,...)

Le Maire présente la mise à jour des compétences de la communauté de communes de l'outre-Forêt, approuvée par le conseil communautaire en date du 28 septembre 2016 (document annexé).

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la mise à jour des compétences de la communauté de commune de l'Outre-Forêt.

POINT 5 : MANIFESTATIONS AUTOUR DE NOEL

1. Manifestations à Soultz-sous-Forêts

Les manifestations auront lieu dans sept communes différentes. L'association des commerçants (ACXION'S) participe à la manifestation avec des animations dans le parc de la maison de la musique et des associations.

La brochure « Personnages et coutumes de Noël en Outre-Forêt » a été distribuée aux conseillers municipaux.

2. Fixation des tarifs

- **Chanter Noël**

Proposition : 15 €/adultes et 10 € pour les 15/18 ans

- **Pièce de théâtre**

Proposition : 4 €/adultes et gratuit pour les moins de 15 ans

Les tarifs sont identiques à 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs des manifestations de Noël.

POINT 6 : DIVERS

1. Accessibilité d'un ERP

Le restaurant « Au Soleil » a de plus en plus de personnes à mobilité réduite parmi sa clientèle et souhaite acquérir une rampe d'accès mobile. Il est proposé qu'une réflexion avec les commerçants soit engagée car ce type de demande risque d'être en augmentation.

2. Diverses informations et communications

- **Invitation**

Le Président du club de quilles « La Boule d'Or » de Soultz-sous-Forêts invite tous les membres du conseil municipal au match aller des 8^{èmes} de finale de la Ligue des champions que disputera l'équipe féminine contre la prestigieuse équipe Slovaque de Podbrezova le samedi 26 novembre 2016 à 13 heures à Uberach.

3. Prochaines réunions et manifestations

11.11.2016 – cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1918 avec une évocation particulière des évènements de 1916, suivies du verre de l'amitié à La Saline

14.11.2016 – inauguration de la semaine AlsaSciences, consacrée à la géothermie profonde, qui se déroulera sur Soultz-sous-Forêts et environs du 14 au 20 novembre

17.11.2016 – réunion du comité de pilotage Nef/Saline à La Saline

19.11.2016 – téléthon organisé par l'association Ligne de Vie avec départ à 9 heures devant l'établissement spécialisé du Sonnenhof

23.11.2016 – réunion organisée par Mme la Sous-Préfète sur la protection et la sécurisation des établissements scolaires au relais culturel la Saline

7.12.2016 – réunion du conseil municipal

4. Doléance

Céline Geffroy souligne un problème d'éclairage sur les circulations piétonnes au niveau du complexe sportif. Monsieur le Maire préconise un remplacement du type d'éclairage dans le cadre du projet des circulations douces.